

Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2023.
4. Communications de la Présidente.
5. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

6. Préavis municipal N° 18/23 – Arrêté d'imposition pour l'année 2024
(*M. Claude Wüthrich, 1^{er} membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 23 membres sur 25 sont présents. Mme Marylène Bocherens et M. Olivier Perret sont excusés.

2. Assermentations

Suite à la démission de Mme Vanessa Hautier et de M. Jean-Marie Dahinden, les suppléants **M. Olivier Hirt** et **M. Michel Wanner** ont accepté de se présenter à l'assermentation. La bienvenue au sein de notre Conseil leur est souhaitée et ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est **adopté à la majorité moins 4 abstentions**.

4. Communications de la Présidente

La Présidente *Mme Corinne Baltar* nous fait un retour sur le dimanche des élections fédérales du 22 octobre dernier, en soulignant les petites difficultés que nous avons eues pour compléter l'équipe préposée au dépouillement, en raison des vacances scolaires.

5. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner excuse tout d'abord l'absence du Municipal M. Pascal Tétaz, devant travailler ce soir. Il nous informe ensuite sur plusieurs sujets :

- La Municipalité mène actuellement une réflexion sur le 30 km/heure au centre du bourg : des informations plus détaillées seront données lors d'un prochain Conseil.

- Suite à la mise à l'enquête de l'aire de jeux, il n'y a pas eu d'oppositions mais quelques remarques ont toutefois été émises par l'État de Vaud, notamment pour des questions de bruit. Les travaux devraient débuter mi-novembre et cette place devrait être ainsi prête pour la future belle saison.

- La soirée d'information concernant l'aménagement du territoire n'a pas encore pu être organisée car nous attendions le retour d'examen de l'étude préalable du PACOM par l'État de Vaud courant août, mais malheureusement les délais n'ont pas été respectés : nous venons de recevoir la forme informatique de ce rapport et n'avons pas encore eu le temps d'analyser les critiques. Le vœu est de pouvoir organiser cette séance d'information au plus tard courant février 2024.
- Lors du prochain Conseil communal, le Plan Partiel d'Affectation (PPA) de «St-Georges» sera présenté.
- Un autre PPA est actuellement à l'étude, concernant la zone «Petits Marais» (Vers les bureaux de Stoll frères à Yverdon).
- Le vendredi 1^{er} décembre aura lieu l'illumination de l'étoile de l'église : un tout ménage sera distribué à ce sujet.

Le Municipal M. Jean-François Ballif nous donne des informations sur :

- Eclairage public : le premier projet concernant le secteur de la zone village avec le système de la télégestion est en cours. Suite à l'appel d'offres, une première pré-sélection a été faite avec l'aide de notre conseiller M. Blum de la maison Thol Concept. Dans les deux semaines à venir, nous allons faire le choix final et un préavis devrait pouvoir être présenté lors du prochain Conseil.
- Antennes 5G : le Canton ayant débloqué ce projet, nous allons devoir délivrer le permis de construire, non sans avoir levé les oppositions.
- Mesures de rayonnement non ionisants : la société avec qui nous pensions pouvoir être une commune pilote pour leur nouveau système de mesures de rayonnements, a également été contactée par le Canton de Vaud pour faire une série de mesures dans les écoles en relation avec les nouveaux tableaux interactifs, et de le faire à une échelle qui soit représentative des différentes situations pouvant se présenter dans les communes. Dès lors, se pose la question pour nous, de savoir si nous voulons faire un investissement financier, alors que nous pourrions bénéficier de ces informations par le biais du Canton. *M. Ballif* reste en contact, tant avec les responsables au niveau du Canton qui doivent l'informer de la planification de cette opération, qu'avec la société en Suisse allemande : il y aurait une opportunité au niveau communal par rapport à la 5G, d'avoir les mesures qui prennent en compte à la fois les nouvelles antennes quand elles seront là, et le nouveau matériel dans les salles de classe. L'intérêt de ces appareils est d'analyser sur une période d'une à deux semaines les rayonnements d'une manière différenciée (5G, tableaux interactifs, téléphonie mobile et autres appareils). Nous sommes toujours en réflexion et en interaction avec ces deux entités (société et Canton) et essayerons de faire au mieux pour saisir la bonne opportunité au bon moment.

Le Municipal M. Eric Stoll nous parle des chemins AF (Améliorations Foncières) : plusieurs chemins dans les marais étant dégradés, nous avons mandaté le bureau Perret-Gentil et Jaquier-Pointet, pour faire une étude afin de toucher un co-financement pour ces chemins AF. La procédure est très longue et un syndicat a dû être créé, car les communes de Montagny, Treycovagnes, Chamblon et Champvent sont concernées. Cette étude concernera tous les chemins de toutes ces communes pour pouvoir toucher un co-financement. La demande concernera également les travaux de drainage des champs régulièrement inondés.

Nous allons malgré tout prendre les devants, par rapport à un pont dans les marais qui est en train de s'effondrer !

6. Préavis 18/23 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Claude Wüthrich nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner et de MM. Christophe Martin, Frédéric Stoll et de lui-même.

Dans ses conclusions, la commission estime que les investissements planifiés peuvent pour l'instant être gérés sans hausse du taux d'impôt, elle recommande d'accepter le préavis qui propose de reconduire pour 2024 le taux de coefficient communal à **64.5 %**, ainsi que les autres montants et taux figurant dans l'actuel arrêté d'imposition.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : Les points de l'arrêté d'imposition 2023 sont reconduits pour l'année 2024

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

8. Interventions individuelles et divers

- Suite à la revitalisation de la Brinaz, *M. Philippe Meylan* constate qu'un chemin qui était stabilisé n'a pas été refait. Comme Travys va effectuer des travaux dans cette zone et qu'ils devront construire une route d'accès au futur chantier, il propose d'en profiter pour discuter avec eux, afin de trouver une solution pour que les agriculteurs puissent avoir un accès plus facile qu'actuellement à leurs champs. *M. Eric Stoll* informe que nous attendions le paiement de la fin des travaux de la Brinaz, que celui-ci est maintenant intervenu, et que nous pourrions donc aller de l'avant pour refaire ce chemin.

- *Mme Blandine Girard* aimerait savoir où en est le projet du futur trottoir-piste cyclable de la route de la Brinaz. *M. Eric Stoll* informe que ce dossier n'a malheureusement pas pu avancer, car il nous manque encore les signatures de deux propriétaires de terrain. C'est un dossier sensible et nous espérons vivement pouvoir trouver un arrangement et signer les conventions.

- *M. Pascal Iuliano* constatant que le chemin d'accès à la déchetterie intercommunale de Grandson est en piteux état, souhaiterait qu'une demande soit faite à la commune de Grandson pour en améliorer l'accès. *La Municipalité* prend note.

- *M. Jean-Claude Deriaz* ayant constaté que la villa communale est inhabitée depuis quelque temps, aimerait savoir ce qu'il en est. *Le syndic M. Frédéric Rohner* confirme que le locataire a quitté la villa au mois d'août ; quelques travaux ont ensuite eu lieu, et nous espérons pouvoir la relouer à partir du mois de décembre. Nous avons déjà reçu de nombreux dossiers car il y a beaucoup d'intérêt, mais nous n'avons pas encore arrêté notre choix. Le petit appartement situé dans le bâtiment communal sera également reloué pour décembre.

- Mme Sandra Van Olmen Ray s'inquiétant toujours de la sécurité des écoliers au centre du village, souhaite savoir si la Municipalité a été contactée par l'ASIGE (Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs) à ce sujet. M. Eric Stoll indique qu'effectivement suite à la demande de l'ASIGE, une séance avec CarPostal a eu lieu, au terme de laquelle il a été décidé pour une période d'essai, de faire passer les bus par le chemin de Cotty depuis la Brinaz, avec un arrêt devant la déchetterie villageoise, à partir du mois de décembre. Il sera nécessaire de supprimer une place de parc mais deux autres seront créées un peu plus haut.

La discussion se poursuit encore sur la sécurité des enfants dans ce goulet du centre du village. Il en ressort que le risque zéro n'existe pas, quoique l'on mette en place ! Tout en se réjouissant du futur 30 km/heure dans le bourg, il est constaté que bien des véhicules roulent à contresens au chemin des Haies : quelques idées sont émises pour améliorer la signalisation dans ce nœud, comme du marquage au sol ou de reculer le panneau de signalisation afin que le sens interdit soit plus visible. Mais toutes ces suggestions comportent leur lot d'inconvénients : le marquage peut être glissant, reculer le panneau du sens interdit reviendrait à devoir mettre le chemin de Cotty en sens unique et ainsi reporter la circulation par le centre du village, via le chemin du Clos-Lucens !

La parole n'étant plus utilisée,

la Présidente clôt la séance à 20h55 en invitant l'Assemblée au verre de l'amitié.

La Présidente



Corinne Baltar

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet